

INFO-FSQ 6

Décret sur la vaccination et les montants forfaitaires d'attraction - rétention

À tous les membres de la FSQ-CSQ,

L'arrêté ministériel sur les montants forfaitaires d'attraction-rétention ainsi que son guide d'application, de même que le guide d'application du décret sur la vaccination ont été finalement produits et publiés par le MSSS. Cependant, leurs contenus sont très alarmants et très peu encourageants. L'attitude de division de ce gouvernement dans l'application de ces mesures est omniprésente. Les mesures sont en effet inéquitables entre les membres. Je vous rappelle les trois arrêtés ministériels que vous pouvez consulter :

2021-070 : report au 15 novembre de la vaccination obligatoire

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/sante-services-sociaux/publications-adm/lois-reglements/AM_numero_2020-007.pdf

2021-071 : montants forfaitaires d'attraction- rétention

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/sante-services-sociaux/publications-adm/lois-reglements/AM-2021-071.pdf?1634481492>

2021-072 : modalités pour les personnes considérées comme non adéquatement vaccinés

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/sante-services-sociaux/publications-adm/lois-reglements/AM-2021-072.pdf?1634481492>

Voici le lien pour prendre connaissance du guide d'application concernant l'arrêté 2021-071 :

https://fsq.lacsq.org/wp-content/uploads/sites/16/2021/10/Guide_2021-071_V2.pdf

Les modalités d'application de ce décret et de ces arrêtés ministériels soulèvent beaucoup de questions et d'enjeux. À ce sujet, sachez que les services juridiques de la Centrale sont à pied d'œuvre pour en finaliser l'analyse afin de nous permettre de déterminer les stratégies à adopter. Je vous rappelle que tant que nous n'avons pas en main les textes des arrêtés ministériels et leurs modalités d'application, ce travail ne pouvait être finalisé.

Vos syndicats ont en leur possession les informations requises pour répondre à vos questions, le cas échéant. Par ailleurs, un travail de concertation est assuré par la fédération afin de déterminer les actions à mettre en œuvre.

Des informations vous seront transmises régulièrement pour que vous soyez en mesure de suivre les tenants et aboutissants de ces décrets ministériels.

Surveillez les prochaines parutions!

En toute solidarité,



Claire Montour
Présidente FSQ-CSQ